



**ROYAUME DU MAROC**  
*MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES,  
DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT*

**GESTION INTEGREE  
DES RESSOURCES EN EAU AU MAROC  
-Etat des lieux et Perspectives-**



Sustainable Water Integrated Management-Support Mechanism (SWIM-SM) -  
Athènes 13-14/06/2012

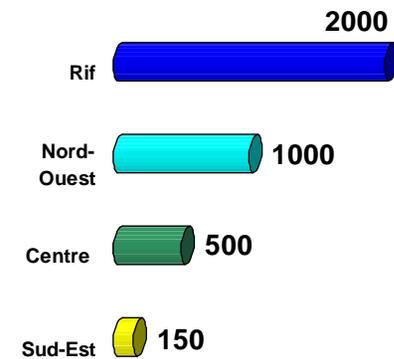
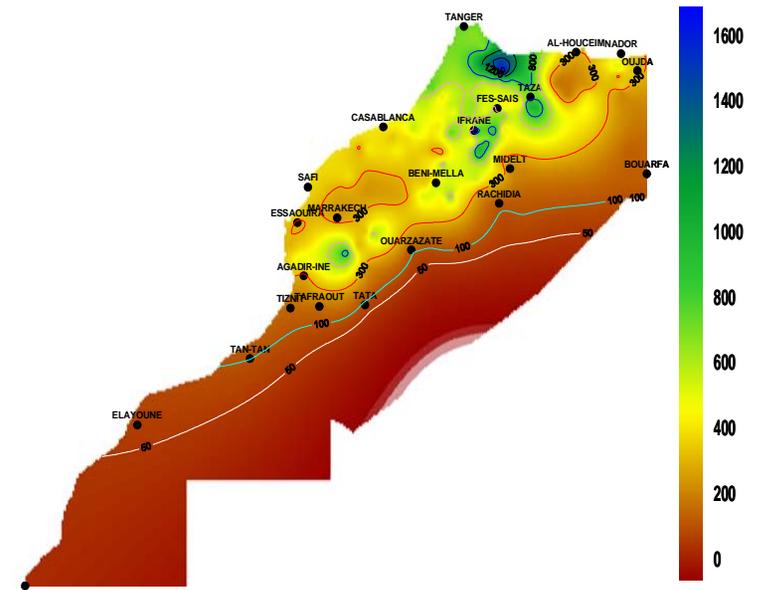
# CONTEXTE GENERAL

## ↻ Variation spatiale des ressources en eau

### ↻ Pluviométrie moyenne interannuelle

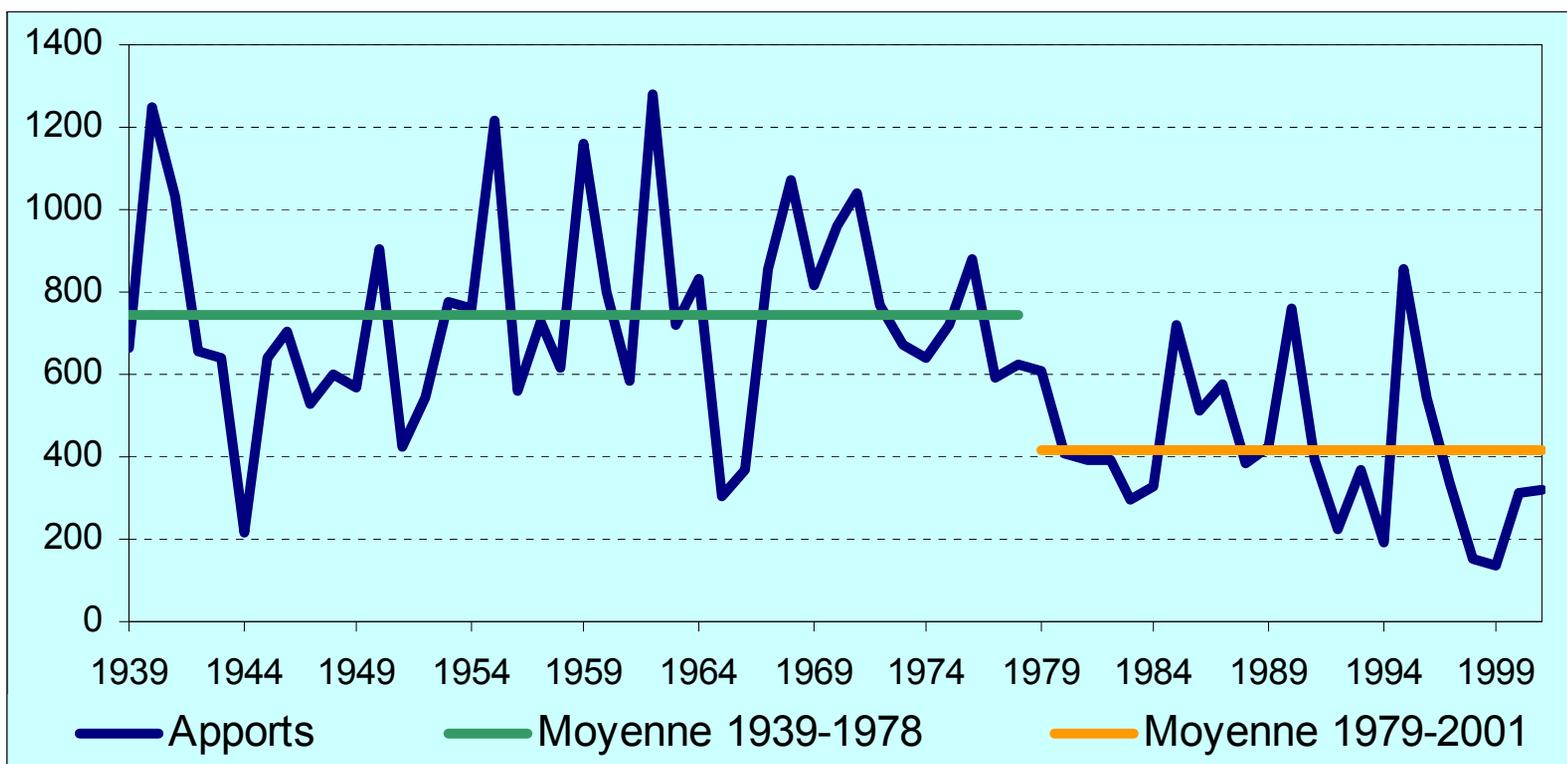
- 800 mm au Nord-Ouest
- 400 à 600 mm au centre
- 200 à 400 mm en Oriental et Souss
- < 200 mm au Sud-atlasiques et Sahara

### ↻ Ressources en eau par habitant (m<sup>3</sup>/hab/an)



# CONTEXTE GENERAL

## ∞ Variation temporelle des ressources en eau

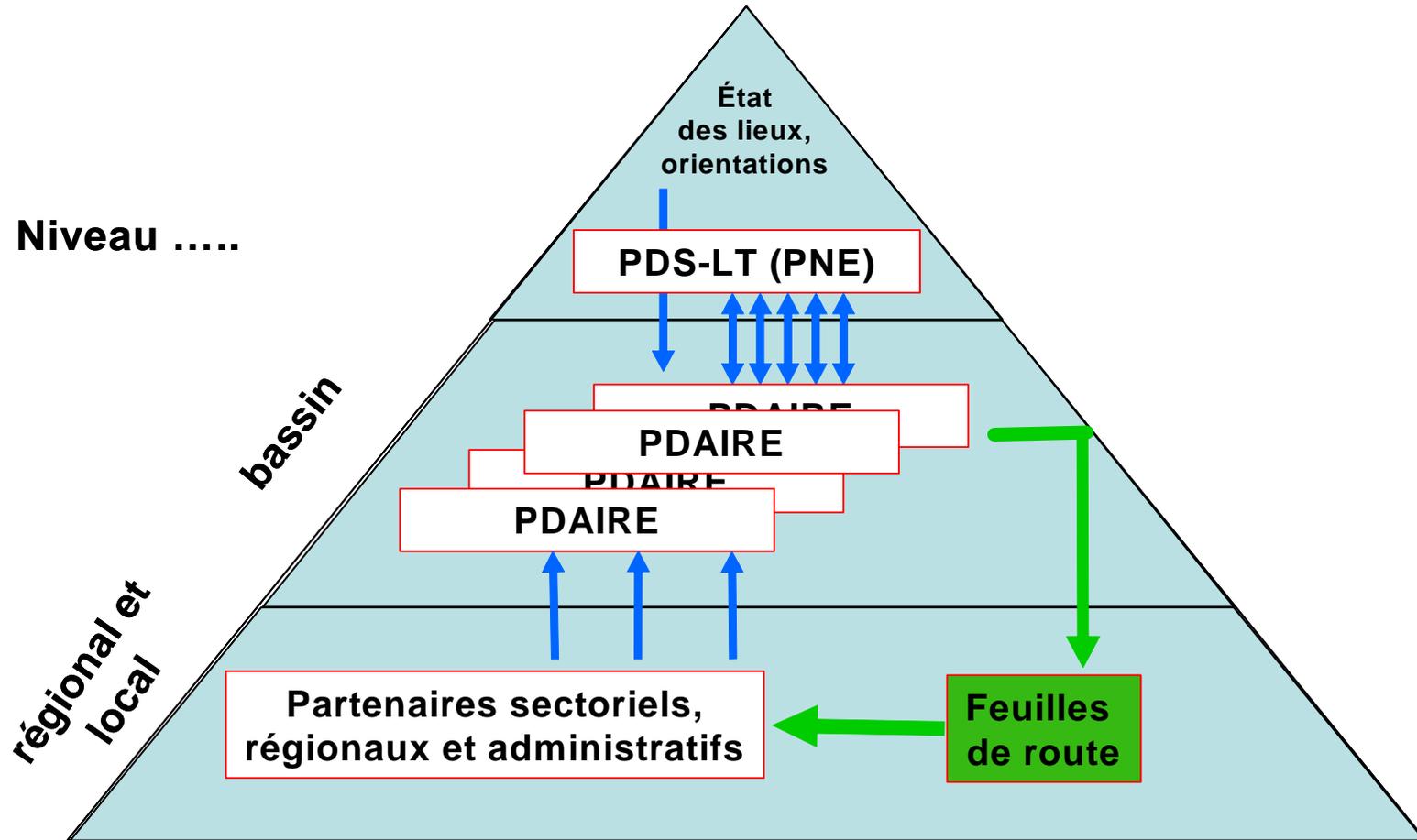


*Evolution des apports au niveau du barrage Allal El Fassi*

## ★ Loi 10-95 sur l'Eau

- *Institutionnel* : décentralisation et concertation
  - Institutionnalisation du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat
  - Création des Agences du Bassin Hydraulique sur l'ensemble du territoire national
  - Création des comités Provinciaux et Préfectoraux de l'Eau
- *Planification* :
  - Plan National de l'Eau
  - Plan d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau au niveau régional
- *Protection*:
  - Quantitative : périmètre de sauvegarde et d'interdiction des nappes souterraines
  - Qualitative : protection contre la pollution
- *Financier* : Introduction du principe préleveur-payeur et pollueur-payeur

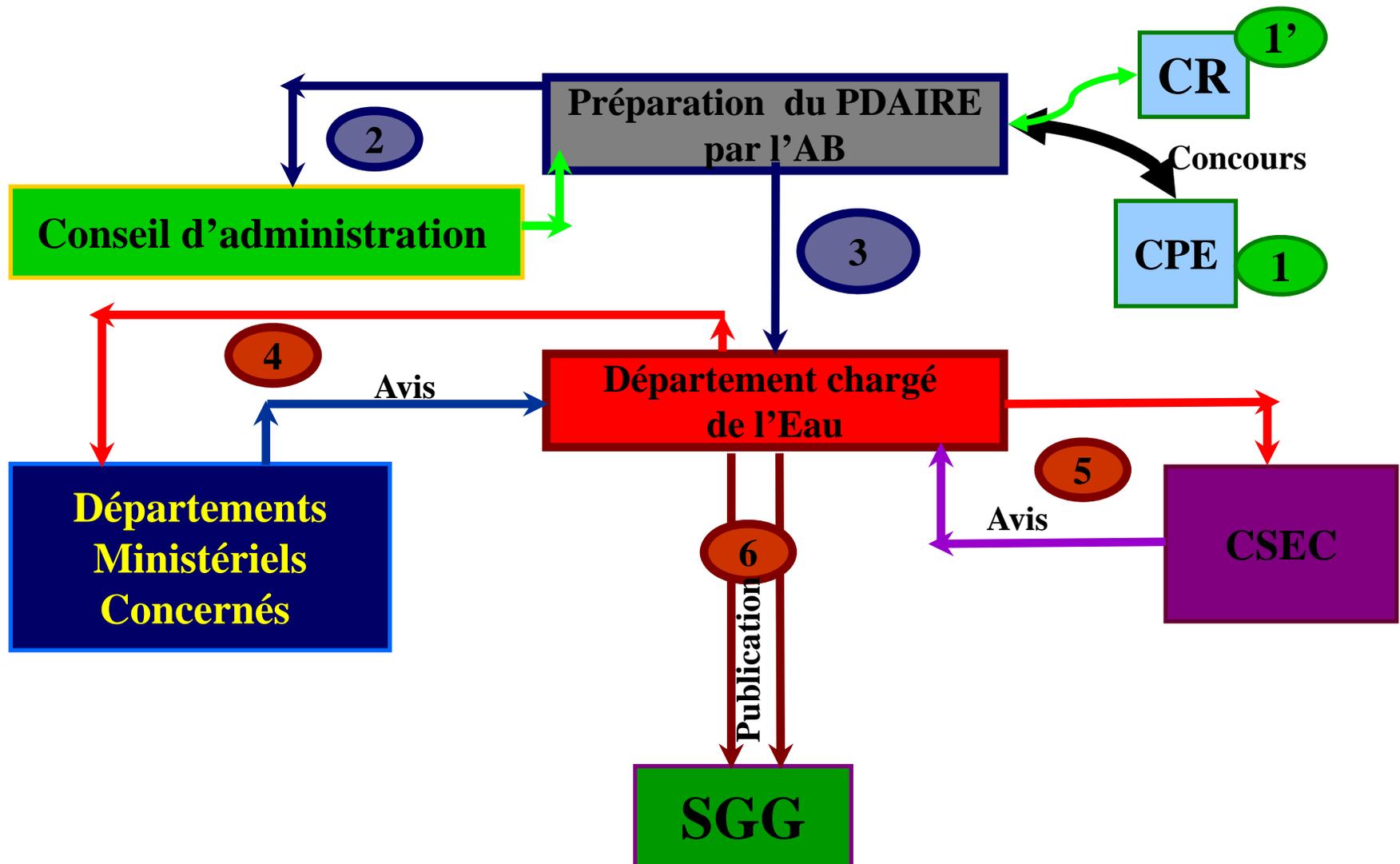
# Approche processus du modèle conceptuel de planification



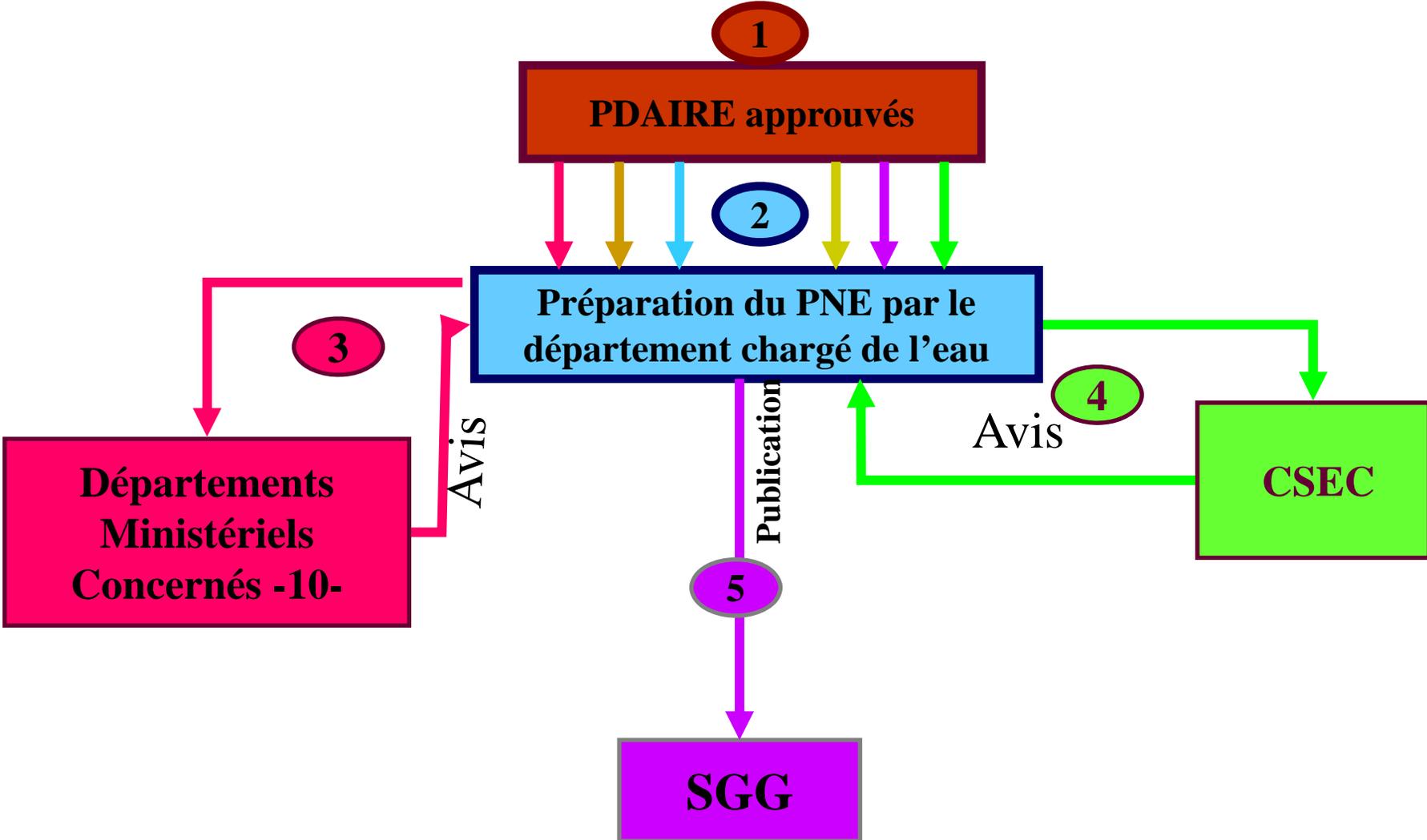
## *processus institutionnel de planification*

- ∞ Dans le secteur de l'Eau, le **bilan hydrique** est au cœur du sous-processus technique de planification à long terme
- ↪ **Établir l'état des lieux**
- ↪ **Actualiser l'inventaire des ressources en eau mobilisables**
- ↪ **Identification des facteurs externes (cadre financier, orientations de l'aménagement du territoire, exigences environnementales...)**
- ↪ **Fixer des objectifs cibles à long terme**
- ↪ **Évaluer les besoins en eau à long terme**
- ↪ **Identifier les projets/programmes structurants de mobilisation des ressources en eau**
- ↪ **Simuler des stratégies alternatives de mobilisation**
- ↪ **Estimer le coût de chaque stratégie alternative**
- ↪ **Répartir l'ensemble des projets/programmes structurants sur la période de planification**
- ↪ **Définir les feuilles de route des différents partenaires sectoriels, régionaux et locaux**

# Les niveaux de concertation actuels pour l'élaboration et la révision des PDAIRE



# Niveaux de concertation pour l'élaboration et la révision du PNE



## ☞ Cadre institutionnel

- ☞ **Comité interministériel de l'eau** (composé de ministres exerçant des responsabilités en matière d'eau, présidé par le 1<sup>er</sup> ministre: reforme sect, prog de dével, projet de lois...)
- ☞ **Conseil Supérieur d'Eau et du Climat** (organe de concertation et de formulation de la politique nationale de l'eau. Tous les intervenants y sont représentés...)
- ☞ **Département de l'Eau**
- ☞ **Agences de bassins Hydrauliques** (établissement doté de la personnalité morale et l'autonomie financière: évaluer, planifier ,gérer l'eau, accorde des aides, ressources financières: redevances...)
- ☞ **Commissions provinciales de l'Eau**

# ***PROGRES ET REUSSITES***

- œ **Consolidation des capacités techniques**
- œ **Renforcement de l'arsenal juridique , réglementaire et institutionnel**
- œ **En matière de mobilisation des ressources en eau :**
  - ↪ **+130 grands barrages d'une capacité totale de près de 17 Milliards de m3**
  - ↪ **13 systèmes de transfert d'eau**
  - ↪ **Important réseau de forages et de captages**
- œ **Alimentation en eau potable urbain et rural**
- œ **Développement de l'irrigation**
- œ **Production énergétique**

# CONTRAINTE

## ☞ **Des organes de concertations dont le fonctionnement mérite d'être optimisé**

Le fonctionnement des organes de concertation s'est répercuté d'une manière négative sur le degré de participation et d'implication des usagers d'eau, des associations professionnelles et des collectivités locales à la gestion des ressources en eau et à la tenue d'une manière régulière des sessions du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat. Durant pratiquement dix ans, ce conseil a tenu deux sessions.

Les associations des usagers d'eau, constituées pour contribuer à la gestion des ressources en eau et la sauvegarde du patrimoine hydraulique n'ont pas encore joué le rôle escompté par les pouvoirs publics.

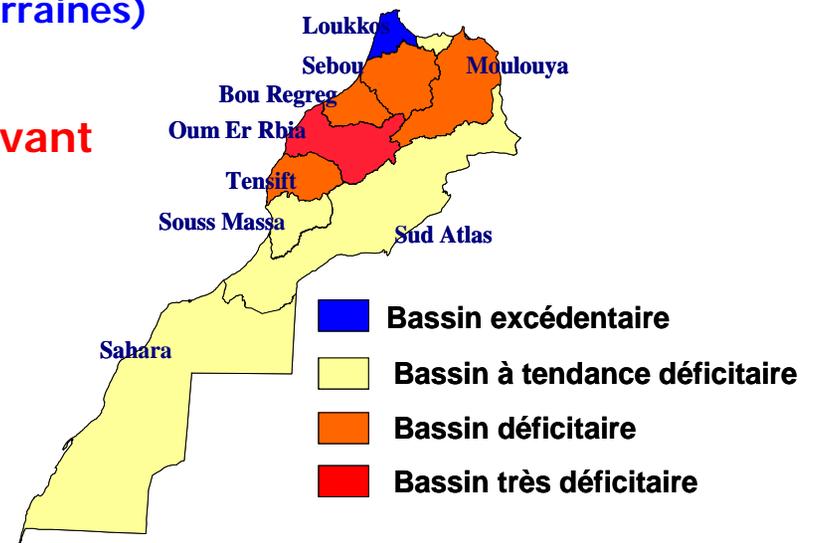
## ☞ **Lenteur dans la mise en œuvre de la loi 10-95**

# CONTRAINTES

⌘ Dégradation de la qualité des ressources en eau

⌘ Insuffisance de la sauvegarde du patrimoine hydraulique  
(ENVASEMENT, gouvernance des eaux souterraines)

⌘ Bilans hydrauliques déficitaires **ne pouvant pas être atténués par la gestion de l'offre**



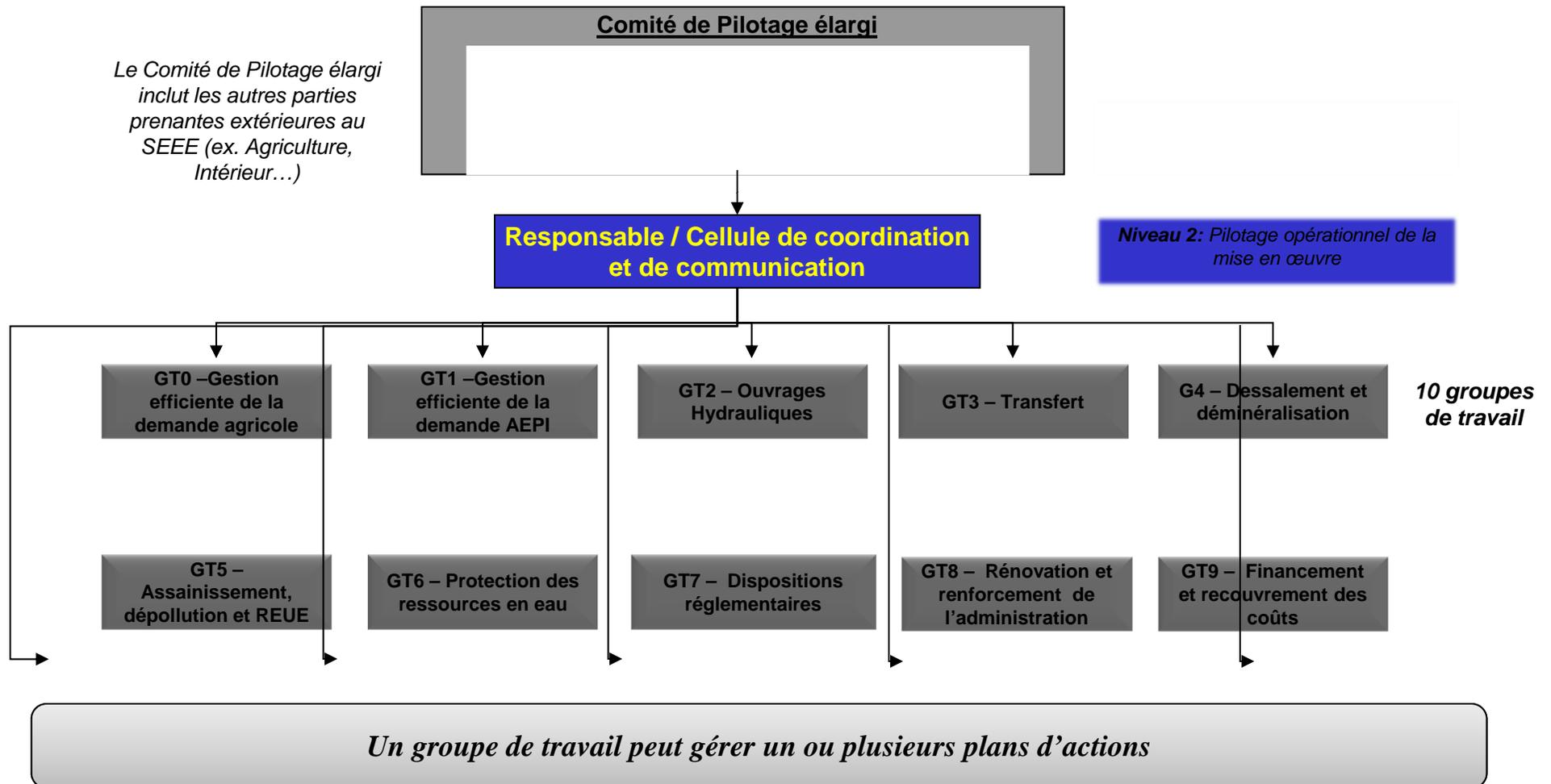
# STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU AU MAROC



# L'UGP comprend 10 groupes de travail, une cellule de coordination et un comité de pilotage

## Principe

- Des **instances décisionnelles** pilotant l'avancement du projet et **10 groupes de travail** dédiés à la mise en œuvre des plans d'actions coordonnés par une cellule centrale



# CADRE CONTRACTUEL D'EXÉCUTION TERRITORIALE DES ACTIONS:

## Conventions de l'eau et de l'environnement

💧 **Conventions cadres avec les régions:** 16 conventions cadre signées le 14 Avril 2009.

### Objectif:

- Développement et préservation des ressources en eau
- Intégration de la dimension environnementale dans les projets de développement
- Renforcement du partenariat avec les acteurs locaux et mise en commun des moyens financiers

💧 **Conventions thématiques à l'échelle des provinces**

Objectif Réalisation des projets intégrés de mise en œuvre des actions de la stratégie relatives au programme 2010-2012

- 299 conventions dans le secteur de l'eau
- 390 conventions dans le secteur de l'environnement
- Coût global des projets prévus par les conventions (secteur de l'eau)



شكرا

MERCI

Think you

